



Note politique

Santé Numérique et Santé Mondiale

Cette note résume les principaux enjeux de la santé numérique et formule des propositions pour renforcer la place de la France dans sa gouvernance mondiale. Disposant d'atouts majeurs, la France gagnerait en effet à structurer son action et à prendre place dans les instances internationales de ce domaine stratégique et en pleine expansion.

Le contexte en bref

La santé numérique est le recours aux technologies de l'information et de la communication à des fins sanitaires. Elle englobe différents domaines dont l'e-santé, la télésanté, la *deeptech en santé*, les « omiques », la santé mobile (m-santé), l'exploitation massive des données et l'intelligence artificielle en santé

Depuis un an, l'usage des technologies numériques s'est révélé quasi incontournable dans le contexte de la pandémie Covid-19. Moyen de rester en lien avec ses proches, de travailler, de consommer et d'utiliser des services y compris en santé, le digital a pris une place prépondérante au cœur de la vie de milliards d'êtres humains, contraints de limiter leurs déplacements et leurs interactions physiques. Dans le domaine de la santé en particulier, l'utilisation des outils numériques, déjà en pleine expansion depuis plusieurs années, a logiquement connu une explosion significative, par exemple avec la consultation médicale à distance.

La pandémie de COVID-19 a considérablement accéléré la croissance de la santé numérique : en 2020, les investissements au niveau mondial ont doublé par rapport à l'année précédente (de 10,6 milliards de dollars en 2019 à 21,6 milliards de dollars en 2020)¹. La place prise par la télémédecine, l'échange de données de santé et leur exploitation pour le suivi et la modélisation de l'épidémie, l'organisation de campagnes de vaccination dans certains pays en ont été le reflet.

Des opportunités multiples

La santé numérique **facilite l'accès aux services de santé**. Elle peut contribuer également à **réduire les coûts en santé** grâce à la mise en place de dossiers médicaux personnalisés, de dispositifs de télémédecine, et de systèmes d'information en santé. De même, elle est susceptible **d'améliorer l'efficacité des politiques de santé**. Elle contribue par exemple à cartographier et modéliser les épidémies pour orienter la riposte, comme cela a été amplement le cas contre le Covid-19. Enfin, la santé numérique est un moyen de **mieux informer les populations**, de **mieux diffuser les moyens de prévention** et **d'assurer un suivi personnalisé des malades**. La France possède dans ces domaines un certain dynamisme, des bonnes capacités technologiques et une politique nationale étayée par des investissements conséquents.

¹ <https://mercomcapital.com/product/q4-and-annual-2020-digital-health-healthcare-it-funding-and-ma-report/>

Des défis nombreux

L'épidémie d'Ebola en 2012 est la première crise sanitaire internationale survenue à l'ère de la santé numérique. Sa gestion a bien montré que **l'interopérabilité** était un problème très important. De nombreux acteurs possédaient en effet des données de santé, sans pouvoir les croiser entre elles. Ces problèmes n'étaient pas vraiment résolus lorsque la pandémie de Covid-19 s'est déclenchée et les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Plus globalement, l'interopérabilité est un gage de l'efficacité des systèmes de santé numérique et **l'adoption de standards communs** est indispensable pour y parvenir, à l'échelle nationale et internationale.

La profusion d'applications de santé développée par un grand nombre d'acteurs en santé numérique induit une multiplication d'initiatives similaires. Ainsi, **l'écosystème** est rapidement devenu très **complexe** dans la plupart des pays, ce qui peut avoir des effets positifs comme négatifs. Le **partenariat entre le secteur privé et le secteur public**, parfois décidé pour contourner à court terme des barrières administratives, est un enjeu bien plus large qui doit être débattu. Devenue l'application de référence en matière de présentation de données épidémiologiques en France, Covid Tracker® est une initiative privée ; la prise de rendez-vous pour se faire vacciner a été confiée dès le début à la plateforme privée Doctolib®.

Par ailleurs, cette profusion de nouvelles applications et outils numériques ne s'accompagne pas toujours d'une **évaluation scientifique de leurs impacts** sur la santé des personnes, sur l'organisation des systèmes de soins, l'efficacité de leurs filières et sur la qualité des soins.

L'enjeu majeur reste donc de relever le défi de l'interopérabilité et de la fragmentation des initiatives, publiques et privées, en adoptant des standards communs et en mettant en place des stratégies nationales en santé numérique qui seront évaluées.

Gouvernance mondiale et place de la France à l'international

Depuis plusieurs années, de nombreuses organisations anglo-saxonnes telles que l'agence de développement américaine USAID, la Fondation Gates, ou l'organisation non-gouvernementale PATH sont particulièrement actives dans le développement de la santé numérique et son financement, notamment en Afrique. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les initiatives se sont plus développées en Afrique anglophone qu'en Afrique francophone.

La gouvernance internationale en santé numérique ne s'est véritablement organisée qu'au cours des deux dernières années avec plusieurs instances et réseaux internationaux. La pandémie du Covid-19 a mis en évidence l'urgence d'accélérer le développement de la gouvernance et des mécanismes de coordination mondiale sur ces questions. L'International Digital Health & AI Research (I-DAIR) Collaborative, est une initiative lancée en 2019 pour une meilleure coordination internationale de tous les pays sans exclusive autour de l'intelligence artificielle et des données de santé (<https://i-dair.org/>). La France en est pour l'instant absente.

La santé numérique est devenue une priorité stratégique pour de nombreux pays, et la France a très récemment commencé à formuler sa doctrine et à communiquer à ce sujet (Paris Santé Campus, Ségur de la santé, Agence du numérique en santé...). Au-delà de ses investissements au niveau national, il apparaît aujourd'hui **opportun et urgent que la France capitalise sur sa place à l'international dans la santé numérique**. En plus de ses atouts scientifiques, technologiques et de son tissu d'entreprises dans le secteur, notre pays possède de précieux atouts : la Banque Publique d'Investissement (BPI) est considérée

comme le plus gros investisseur en santé numérique en Europe, et la France a développé un cadre éthique pour la santé numérique unique en son genre.

Recommandations

Pour exploiter le potentiel de la santé numérique, domaine dynamique en perpétuelle évolution, il est **essentiel que la France s'engage pleinement à l'international**.

- La France devrait donc s'insérer dans les meilleurs délais dans **les instances de gouvernance internationale** afin de prendre part aux décisions qui définissent les règles du jeu de la santé numérique à l'échelle planétaire.

La priorité n°1 serait de participer à la gouvernance de **l'International Digital Health & AI Research** (I-DAIR) (<https://i-dair.org/>).

La deuxième priorité serait de participer à la gouvernance de la coalition internationale **Transform Health** (<https://transformhealthcoalition.org/>), qui vise à parvenir à la Couverture universelle en santé d'ici à 2030.

Quelques principes fondamentaux devraient guider l'action de la France en matière de santé numérique pour la santé mondiale et être affirmés au plus haut niveau dans ces instances internationales : définition des standards et règles communes sur l'interopérabilité, la sécurité et la protection des données de santé, les cadres éthiques notamment autour de l'intelligence artificielle pour la santé. La France porterait aussi le message de la nécessaire implication de la société civile dans cette gouvernance.

- La France devrait également **développer une stratégie d'action avec ses pays partenaires notamment en Afrique dans le cadre de partenariats public-privé en santé numérique**, communiquer à cet effet et valoriser au mieux les expériences déjà réalisées. Cela suppose des investissements publics et privés conséquents et une **prise de risque assumée**.

Cela pourrait passer par des investissements de l'AFD en synergie avec EU DEV-CO. Incubée par Philips, la Digital Connected Care Coalition semble un bon exemple de ce type de partenariat. Cela pourrait également prendre la forme de « *matching funds* » (fonds de contrepartie) et s'inspirer du Fonds d'innovation pour le développement (<https://fundinnovation.dev/>), promu notamment par la Prix Nobel d'Economie Esther Duflo et l'AFD.

Cela implique également de ne pas se limiter au déploiement de la stratégie de la France dans le seul univers francophone mais de l'étendre au-delà, notamment en direction de la Chine et l'Inde et l'Asie du Sud-Est, qui sont des acteurs majeurs du domaine.

- Pour une action cohérente, il est nécessaire de **rassembler l'écosystème français**. Il serait souhaitable d'organiser une première réunion sur cette question avec les différents acteurs français pour échanger les expériences et partager les innovations avec les autres pays, du Nord notamment en Europe comme du Sud. Cette stratégie ne s'appuie pas seulement sur la coopération Nord-Sud mais aussi sur l'innovation inverse (« *reverse innovation* »).
- Pour atteindre ces objectifs, il apparaît indispensable que le gouvernement nomme **un point focal français unique pour les affaires internationales santé numérique hors Europe**. Son affiliation précise reste à discuter.